

Bretagne Vivante

186 rue Anatole France 8P 63191 9931 Brest cediex 3 361 02 98 49 07 18 fax 02 98 49 95 80

www.bretagne-vivante.org

LIFE+ « Conservation de la moule perlière d'eau douce du Massif armoricain »









LIFE 09 NAT FR 000583

Comité de direction - 16 janvier 2013, Ségrie-Fontaine

Présents:

CPIE des Collines normandes : Aurore Duval, Maria Ribeiro

PNR Normandie-Maine: Benjamin Beaufils

SIAES: Loïc Rostagnat

Bretagne Vivante: Pierre-Yves Pasco, Marie Capoulade

Excusés:

Fédération de pêche du Finistère (conditions météo défavorables)

Le but de la rencontre était de faire le point sur les différentes actions du projet LIFE mulette.

Pièces jointes au compte-rendu :

- planning de réalisation des actions
- protocole de prélèvement des nageoires de truites fario
- exemples d'APB transmis par Nicolas Galmiche
- protocole d'échantillonnage pour l'action C3

A1. Cartes des problèmes à résoudre

Il est demandé aux différents partenaires de regarder le site Internet pour voir si les cartes affichées sont bonnes, actualisées et si les photographies les illustrant sont pertinentes (date butoir au 15 février). Tous compléments/commentaires seront les bienvenus!

A2. Plans de conservation

Les plans de conservation devront être transmis en juin 2013, avec le prochain rapport à la Commission européenne. Il faudra donc tous les transmettre à Bretagne Vivante courant avril pour effectuer les dernières mises en forme.

Concernant les APB qui seront révisés, des contraintes sur l'abreuvement du bétail seront-elles proposées dans les textes (dans le cadre d'aménagement d'abreuvoirs) ? Le dernier contact du CPIE des Collines normandes avec l'ONEMA nous a informé que tout dossier devait être déposé à la DDT de l'Orne (service police de l'eau) pour consultation avant lé dépôt auprès du service Natura 2000 de la DDT.

Un APB mis en œuvre pourrait-il poser problème à des abreuvoirs déjà aménagés ? Il semble important de ne pas mettre de contraintes trop fortes à ce niveau pour continuer à accompagner les agriculteurs dans leurs aménagements. En effet, si l'aménagement d'abreuvoir devient obligatoire, il rentre dans le cadre du réglementaire à la charge de l'exploitant et les aides sont alors limitées. Une période d'adaptation et de restauration pour les derniers agriculteurs qui n'ont pas aménagé leurs berges (clôtures et abreuvoirs) pourrait être une option intéressante et constructive.

Dans l'Orne, l'ONEMA s'est saisi de l'APB de la Rouvre pour commencer à travailler dessus. Une consultation par les services de l'état devrait avoir lieu en 2013. Une distinction pourrait être faite entre la pêche en wading et la pêche du bord de la rivière (autorisée les pieds dans l'eau proche des berges). Les usages locaux des pêcheurs sont à prendre en compte, il y a peut être des différence entre l'usage sur la Rouvre et sur le Sarthon.

Il se pose la question de l'affichage ou non à mettre en place et du lieu.

ightarrow Demander à Nicolas Galmiche de nous transmettre son APB traitant de la protection de la rivière et des parcelles attenantes.

A3. Études complémentaires

L'étude de la relation entre les mulettes et les poissons-hôtes (INRA) s'est déroulée sur le Bonne Chère en 2012. Elle devrait être réitérée en 2013 sur l'Airou. Marie demande à Guillaume Evanno de contacter le SIAES pour commencer à planifier les manipulations.

En 2013, il faudra aussi idéalement coupler les pêches d'indices de truites (C5) avec la collecte d'échantillons de nageoire de truite fario pour que Juergen Geist en effectue les analyses génétiques (cf. proposition de protocole en pièce-jointe).

C2. Renforcement

Tant que des glochidies ne sont pas récoltées en Basse-Normandie, il semble difficile de programmer des pêches électriques de mise en contact. Nous restons donc en attente de cette

Association reconnue d'utilité
publique, agréée au titre de la
protection de la nature.
Membre fondateur
de Réserves naturelles de France
et France Nature Environnement.



récolte de larves, d'abord pour la mise en élevage, pour aller plus loin. Les pêches qui seront réalisées par l'INRA sur l'Airou feront office de pêche de mise en contact.

Il sera par contre possible en 2013 de mettre en place des systèmes de renforcement *in-situ* (type capsule de Dumas ou plaque Buddensiek) avec des mulettes bretonnes dans les cours d'eau basnormands (pas de relâcher direct de jeunes mulettes bretonnes en Basse-Normandie sans validation préalable → voir action E2). Il faut s'accorder sur un protocole de suivi de ces systèmes.

C3. Suivi de la qualité du milieu

Une nouvelle version du protocole d'échantillonnage est proposée (en téléchargement à cette adresse: http://www.grosfichiers.ch/index.php?option=com_grosfichiers&cid=nm9ft3p9rk90fteb42lsbr6oq1&task=resultat). Il manque les mesures des sondes de température. Merci de relire ce document et de transmettre vos remarques pour la fin du mois de février. A l'issue de cette relecture, Maria transmettra le document à Pierre Marmonnier pour avis (Professeur Université Lyon 1. CNRS, UMR 5023 - LEHNA, Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés).

Pour l'achat d'une nouvelle sonde red-ox, il faut voir le budget du CPIE des Collines normandes sur cette action.

C4. Récolte des glochidies

Il faut absolument que nous réussissions la récolte des glochidies de 2013 en Basse-Normandie. A partir du moment où une mulette est identifiée comme gravide sur un site, peut-on la placer dans une nasse dans le cours d'eau? Dans un aquarium au bureau? Cela pour s'affranchir des problèmes éventuels de crue qui pourraient être rencontrés, comme en 2012... Dispose-t-on des autorisations nécessaires pour cette manipulation? Lorsqu'un « protocole » aura été défini (Marie demande aux partenaires en Europe), il faudra poser la question à la DDT et à l'ONEMA pour les autorisations.

La comparaison de nos courbes de température pourrait être intéressante pour mettre en parallèle les périodes de récoltes de glochidies.

D3. Sensibilisation acteurs

Sur le bassin de la Rouvre, une proposition est faite par la FRCIVAM de financer une journée de « ferme ouverte », formation pour encourager le tout herbe, limiter les intrants et les pesticides et fonctionner en autonomie pour une agriculture plus économe et autonome. Au cours de cette journée, l'intérêt de préserver la mulette perlière pourra être abordé. C'est un agriculteur qui accueille la manifestation au cours de laquelle environ une vingtaine de professionnels pourront être touchés. Coût de la prestation : 600-700 €. Marie pose la question à Chloé pour savoir si cela pourrait rentrer dans le cadre du LIFE.

L'inauguration de la station n'est pas encore programmée mais il faut qu'elle puisse se faire au plus vite (début 2013). Marie relance la Fédération de pêche du Finistère pour faire avancer cette opération.

D5. Communication

Pour début 2013 : exposition du CPIE des Collines normandes, Hermine vagabonde et Penn ar Bed.

E1. Coordination Bretagne vivante

Nous sommes en attente des réponses/questions de la Commission européenne suite au rapport mi-parcours envoyé fin 2012.

Le prochain rapport sera à envoyer pour le 30 juin 2013.

E2. Suivi du projet

Un comité scientifique aura lieu mi-2013. Les questions à aborder devront être listées pour être transmises dans les temps. L'une d'entre elles concernera la pertinence du renforcement de mulettes bretonnes en Basse-Normandie pour des populations sans reproduction observée (si cela se confirme par exemple sur le Sarthon). Comment procéder pour avoir l'aval des autorités (validation de la manœuvre en CNPN, CSRPN, ONEMA, ONCFS...)?

E4. Accompagnement

Le projet de contrat Natura 2000 pour la restauration d'abreuvoirs sauvages proches de mulettes perlières, développé par le CPIE des Collines normandes, a été présenté par Aurore DUVAL. L'objectif était de récolter les avis des différents partenaires.

Sur le site Natura 2000 de la Rouvre, le CPIE des Collines normandes et la communauté de communes d'Athis ont travaillé sur un contrat Natura 2000 pour aménager 12 abreuvoirs (des descentes au cours d'eau) sur 11 km afin de réduire l'impact du bétail sur l'érosion des berges et éviter leur divagation dans la rivière. La CdC d'Athis serait porteuse du contrat pris en charge à 100 % par Natura 2000. L'entretien des abreuvoirs sera par la suite assuré par des prestataires chez les agriculteurs. Le coût du contrat est estimé à 30-35 000 €. Il sera déposé à la DDT de l'Orne dans les jours qui viennent pour une réponse courant mars 2013 au mieux.

E5 + E6. Coordination CPIE des Collines normandes et Fédération de pêche du Finistère

Demande de Bretagne Vivante de transmettre un état financier comme sur le modèle proposé initialement. Libre à chaque structure d'adapter le tableau selon ses besoins mais le fichier transmis à Bretagne vivante doit rester sur la même trame en attendant, le cas échéant, qu'un

autre outil soit proposé par Bretagne vivante.

En plus du tableau dont on parle ci-avant, faisant état des dépenses par catégories financière, il est demandé aux partenaires de transmettre un état des dépenses par action, et un état des dépenses par action et par catégorie financière.

En cas de dépassement des catégories et/ou des actions, il est demandé aux partenaires de justifier précisément les dépassements et de savoir comment ils seront intégrés au budget global de la structure dans le cadre du LIFE.

E5. Coordination CPIE des Collines normandes

Extrait du rapport mi-parcours : « Afin de coordonner efficacement les différentes actions du programme, il aurait été souhaitable de pouvoir rembourser certains frais de déplacement des partenaires « hors-LIFE » cités dans les conventions, à savoir le PNRNM et le SIAES. Pour rappel, ces deux structures travaillent en étroite collaboration avec le CPIE des Collines normandes pour mettre en place des actions du programme LIFE. Compte-tenu des économies se profilant dans la catégorie « voyage » de l'action A5, nous envisagerions d'utiliser cette enveloppe excédentaire pour permettre de couvrir certains frais du PNRNM et du SIAES : comités de direction, comités de suivi, comités scientifiques ou autres réunions plus locales et plus techniques liées au programme LIFE en Bretagne ou Basse-Normandie. » Nous sommes en attente d'une réaction de la Commission européenne sur ce point.

Hors-LIFE

Suite au dernier groupe de travail de la carrière de Bourguenolles (nov. 2012), le carrier a envoyé un courrier à la DREAL Basse-Normandie (en date du 21/12/12) qui mérite réponse de cette dernière. Le SIAES et le CPIE des Collines normandes sont en attente d'une réaction de la DREAL.

Suite à une question de Simon Goss, pour la carrière de Roupperoux, des mesures de MES sont aussi mises en œuvre par le carrier.



Les participants à la réunion (photo Pierre-Yves Pasco)